MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201552-20251210-DE2025_75-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2025/75

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Stéphane FOUCAULT, 1er Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché.

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE - Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Henri FLAGEUL pouvoir à Robert MOISAN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Hervé LE DOUCEN

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

LOTISSEMENT HAMEAU DES TILLEULS : TRAVAUX DE CABLAGE DE FIBRE OPTIQUE

Stéphane FOUCAULT explique que pour la desserte des réseaux de télécommunication, le Conseil Municipal a validé le 10 septembre dernier la proposition du SDE pour les travaux de fourniture et de pose de fourreaux ; ces travaux ne comprennent pas le déploiement de la fibre optique.
L'entreprise SOLUTEL, à la demande du SDE a donc présenté un devis qui s'élève à 3 930.00 € HT soit 4 716.00 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** ces travaux pour un montant de 4 716.00 € TTC
- ✓ **Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ces travaux.

Secrétaire de séance
Hervé LE DOUCEN

Pour extrait conforme,
Le 1er Adjoint,
Stéphane FOUCAULT

MAIRIE DE LA MOTTE 22600